

# SCHOUPS

---

## Sébastien Leroy

Droit privé de la construction | Marchés publics | International Construction Contracts



[sebastien.leroy@schoups.be](mailto:sebastien.leroy@schoups.be)

t. +32 3 260 98 60

t. +32 2 790 44 44

[LinkedIn](#)

[www.schoups.be](http://www.schoups.be)

Sébastien Leroy a obtenu son diplôme d'ingénieur civil de l'Université de Liège en 1997. Cinq ans plus tard, en 2002, il obtient son diplôme de droit dans la même université.

En 2003, il s'est inscrit au barreau de Bruxelles.

Sébastien a rejoint le cabinet en 2021 en tant que Counsel. Il travaille principalement dans le domaine du contentieux, et plus spécifiquement les litiges industriels et de construction (contrats publics et privés) pour lesquels ses connaissances techniques jouent un rôle déterminant dans la défense des intérêts du client. Il rédige également des avis juridiques relatifs au contenu et à l'exécution de différents types de contrats de services. Il est aussi occasionnellement désigné comme arbitre. Il a précédemment travaillé chez Stibbe pendant 18 ans.

Il est membre de l'Association belge du Droit de la Construction (ABDC) et du Centre belge d'Arbitrage et de Médiation (CEPANI).

# SCHOUPS

---

Sébastien Leroy

Formation – Expérience – Publications – Conférences

## FORMATION

- Master en droit, Université de Liège, 2002
- Ingénieur civil électromécanicien, Université de Liège, 1997

## EXPÉRIENCE

- Counsel, Schoups, depuis 2021
- Avocat / Counsel, Stibbe, 2003-2021

## AUTRE MANDATS

- Participe à la formation des experts judiciaires, Université de Liège, depuis plusieurs années

## LANGUES

Français, anglais

## PUBLICATIONS

- LEROY, S., « Exécution des marchés publics : quelques questions soulevées par la jurisprudence récente », *Marchés et Contrats Publics*, 2021/1, pp. 38-45.
- KOHL, B. et LEROY, S., « Le libellé de la mission de l'expert judiciaire dans les litiges de construction », dans *Théorie et pratique de l'expertise civile et pénale*, Commission Université-Palais, Anthémis, 2017.
- KOHL, B. et LEROY, S., « Les « nouvelles » règles d'exécution des marchés publics. », commentaire de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, in *La réforme du droit des marchés publics*, Bruylant, 2014.
- LEROY, S., « Les restrictions aux dérogations apportées au cahier général des charges : l'étroite frontière entre une rigidité aveugle », commentaire de Cass. 2 avril 2009, *L'entreprise et le droit*, n°3/2010.
- LEROY, S., « Peut-on prendre certaines libertés avec le formalisme imposé par le cahier général des charges ? », (note sous Cass. 3 septembre 2009), *L'entreprise et le droit*, n°1/2010.
- LEROY, S., « Quand la cour veut faire la loi : histoire d'une jurisprudence boîteuse... », note sous Cass. 21 septembre 2007, arrêt sur l'application de l'article 16 du Cahier Général des Charges), JLMB, 2009/32.

# SCHOUPS

---

- LEROY, S. « La réforme de l'expertise judiciaire, organisée par la loi du 15 mai 2007. Une nécessité ? Indiscutablement. Une solution aux problèmes récurrents ? Rien n'est moins sûr... », *L'entreprise et le droit*, n°4/2008.

## CONFÉRENCES

- LEROY, S. et OLIVOTTO, M., « Que faire face à un entrepreneur en défaut ? Conseils en cas de remplacement (extra) judiciaire et de résolution du contrat », webinaire, Schoups, 2 décembre 2021.
- LEROY, S., « Gestion des risques et des réclamations dans les contrats d'entreprise », Schoups 70Y @ Hotel de Mérode, Schoups, 26 octobre 2021.